



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

121^e séance plénière

Lundi 13 septembre 2010, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

La séance est ouverte à 15 h 30.

Point 13 de l'ordre du jour

Prévention des conflits armés

Le Président (*parle en arabe*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2009, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-quatrième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de cette question à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen du point 13 de l'ordre du jour.

Points 21 à 26 de l'ordre du jour

Question de Chypre

Agression armée contre la République démocratique du Congo

Question des îles Falkland (Malvinas)

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Le Président (*parle en arabe*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2009, l'Assemblée a décidé d'inscrire les points 21 à 26 à l'ordre du jour de sa soixante-quatrième session, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 4 de l'annexe à la résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004. Dans cette résolution, l'Assemblée générale avait décidé que ces questions resteraient inscrites à l'ordre du jour en vue d'être examinées sur notification d'un État Membre. En conséquence, ces questions ont été inscrites au projet d'ordre du jour de la soixante-cinquième session.

L'Assemblée a ainsi achevé son examen des points 21 à 26 de l'ordre du jour.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-53067 (F)



Merci de recycler 

Points 48 et 114 de l'ordre du jour (suite)**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes****Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire****Projet de résolution (A/64/L.72)**

Le Président (*parle en arabe*) : Les membres se souviendront qu'au titre des points 48 et 114 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale a adopté la résolution 64/184 et la décision 64/555 sur les préparatifs de l'organisation de la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

S'agissant de ces deux points de l'ordre du jour, l'Assemblée générale est maintenant saisie d'un projet de résolution, publié sous la cote A/64/L.72, relatif au projet de document final de la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/64/L.72. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/64/L.72?

Le projet de résolution A/64/L.72 est adopté (résolution 64/299).

Le Président (*parle en arabe*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent s'exprimer au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Alsaidi (Yémen) (*parle en arabe*) : Comme il s'agit probablement de la dernière séance de la présente session, je tiens à vous rendre hommage, Monsieur le Président, et à saluer la manière excellente et fructueuse dont vous avez dirigé les travaux de l'Assemblée. Vous avez accompli un vaste travail en notre nom à tous et nous vous en remercions sincèrement. Au moment où nous vous rendons hommage, le Groupe des 77 et la Chine s'engagent également à offrir toute leur coopération au Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je prends la parole sur cette question importante, tout d'abord pour remercier les cofacilitateurs, l'Ambassadeur du Sénégal et l'Ambassadeur du Danemark, ainsi que vous-même, Monsieur le Président, pour les efforts inlassables que vous avez déployés en faveur de la rédaction de cet important document final. Le Groupe des 77 et la Chine souhaitent un accroissement des ressources consacrées à la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Mais nous sommes conscients des difficultés économiques que connaît le monde actuellement et nous avons donc décidé d'accepter le compromis à condition que les pays développés tiennent leur engagement de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement et qu'ils répondent présents et aident les pays en développement à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Cela n'a pas été facile pour nous. Certains membres du Groupe des 77 et de la Chine avaient de vives réserves sur des questions telles que la sécurité humaine, mais ils ont choisi de se joindre au consensus. Je tiens ici à mentionner tout particulièrement la République bolivarienne du Venezuela, à qui la notion de sécurité humaine posait problème. Mais le Venezuela a bien voulu faire passer l'intérêt commun avant son intérêt particulier et il s'est joint au consensus. Nous l'en remercions vivement et nous remercions tous les autres participants, notamment nos partenaires de négociation.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons, tout comme le Président du Groupe des 77 et de la Chine l'a fait, vous rendre hommage, Monsieur le Président, pour l'excellente manière dont vous avez dirigé les travaux de l'Assemblée générale. À cet égard, nous avons appuyé les idées que vous avez proposées et nous nous efforçons désormais de les mettre pleinement en œuvre.

Le Venezuela s'est joint au consensus sur la résolution 64/299, mais nous tenons néanmoins à exprimer officiellement certaines de nos préoccupations, que nous avons amplement expliquées pendant le processus de négociation qui s'est déroulé sur plusieurs mois. Le processus de négociation du document final de la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement a été difficile et compliqué. La

délégation vénézuélienne y a participé activement et a défendu avec fermeté et détermination les positions du Groupe des 77 et de la Chine. Elle a également contribué à élaborer un document qui reflète les positions des pays en développement.

Au cours des négociations, il est ressorti clairement que certains pays refusent de reconnaître les conséquences calamiteuses de la crise économique et financière du capitalisme et affirment que les pays en développement devraient continuer d'appliquer les recettes néolibérales dont les effets catastrophiques se font également ressentir sur les secteurs les plus vulnérables des pays développés.

Ma délégation a réaffirmé que la coopération Sud-Sud, et la coopération en général, doivent être exemptes de toute condition, et que les pays doivent concevoir et mettre en œuvre leurs propres plans de développement de manière autonome et souveraine, indépendamment des dictats des institutions de Bretton Woods.

Ainsi, le projet de texte qui a été adopté prend note de progrès qui n'existent pas concernant le rôle des institutions de Bretton Woods, lesquelles ont lamentablement échoué et sont les premières responsables de la crise actuelle, dont les effets sont si délétères, en particulier pour les pays en développement. Par ailleurs, il ne tient aucun compte de l'importance de la mise en œuvre d'instruments comme les droits de tirage spéciaux, qui peuvent servir de leviers pour le développement des pays, aider à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et permettre d'éliminer le monopole du crédit détenu par les institutions de Bretton Woods, qui a tant fait de mal aux populations.

Notre pays est également déçu par le manque d'ambition et le déséquilibre qui caractérisent le traitement d'une question aussi sensible pour les pays en développement que celle de l'aide publique au développement (APD). À cet égard, nous tenons à souligner que des paragraphes très importants, proposés par le Groupe des 77 et la Chine au cours des négociations, n'ont pas été inclus dans le projet de document. Il convient de noter que les efforts consentis par les pays développés n'ont pas été soutenus, puisque les grands donateurs n'ont pas respecté l'objectif convenu d'affecter 0,7 % de leur produit national brut à l'APD. En outre, le projet de texte ne définit pas clairement le concept de qualité de l'aide, notamment

si l'on considère que l'évaluation des améliorations apportées à la qualité de l'aide doit être subordonnée à la « quantité » d'aide fournie par ces pays.

Il importe également de signaler que la position de la République bolivarienne du Venezuela dans l'intérêt du respect des principes du multilatéralisme, est que les initiatives louables du Secrétaire général ne doivent pas supplanter celles des États Membres. C'est en effet aux États qu'incombe avant tout la responsabilité de formuler les politiques nationales visant à mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'appliquer les mesures adoptées pour réaliser les objectifs convenus.

Notre pays demande que soit consigné au compte rendu de la séance notre souhait que ce processus engagé par le Secrétaire général avec un groupe d'États intéressés par la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants, aboutisse à une politique multilatérale de consensus, ouverte, transparente et sans exclusive, qui ne laisse de côté aucun État Membre. À cette fin, nous avons proposé dans le sens d'un compromis, qu'il soit expressément inscrit que le rapport du Secrétaire général sur la Stratégie est ouvert aux observations et aux commentaires de tous les États Membres.

Fervent partisan du multilatéralisme, le Venezuela souhaite également qu'il soit inscrit au compte rendu que notre acceptation du paragraphe auquel j'ai fait référence ne doit pas être assimilée à une acceptation ou une légitimation par notre pays des pratiques promues dans le cadre de la bien mal nommée « coalition des volontaires » qui, selon nous, pourraient venir à édulcorer les principes de la Charte des Nations Unies.

Enfin, nous souhaitons une fois encore souligner l'importance que notre pays accorde à l'unité du Groupe des 77 et de la Chine, en tant que plateforme des pays du Sud et nous savons gré, par conséquent, à S. E. M. Abdullah Alsaidi, Représentant permanent du Yémen, de tous les efforts qu'il consacre à la présidence du Groupe. Nous voulons également saluer les efforts que vous-même avez déployés, Monsieur le Président, pour atteindre le consensus sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Salsabili (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'est associée au consensus portant sur la résolution 64/299 dans l'espoir que les résultats du Sommet soient un message

d'espérance pour tous ceux qui souffrent de la pauvreté, de la faim, de chocs extérieurs ou de l'intervention étrangère. Nous voyons sincèrement dans ce sommet la dernière occasion d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015, en tenant compte des progrès réalisés sur les objectifs de développement convenus sur le plan international, en procédant à un bilan approfondi des succès obtenus, des meilleures pratiques et des enseignements tirés, en même temps que des obstacles, des lacunes, des défis et des possibilités, pour en tirer des stratégies d'action concrètes.

Toutefois, la tendance des partenaires des pays développés à détourner depuis le départ l'attention de la Conférence pour privilégier de pseudo-questions transversales et à insister sur des seuils artificiels à ne pas dépasser pour rejeter le renforcement du partenariat mondial a pesé sur le processus de négociation et sévèrement nui au programme d'action que devait représenter le projet de texte final. Du fait de cette attitude, le projet de texte qui en est résulté n'aborde presque pas du tout les déficiences systémiques.

Le Groupe des 77 et la Chine a adopté une démarche pragmatique et souple, ce qui n'a pas été le cas, malheureusement, de ses homologues. Il est possible que certains soient parvenus à éviter de nouveaux engagements mais il est clair que les événements n'attendent pas de faire l'objet d'une décision dans ces murs ou d'être modifiés par une décision prise ici. Il faut se faire à la dure réalité, que la pauvreté, la faim et les inégalités qui s'accroissent à tous les niveaux empêchent les gouvernements de mettre en place des politiques efficaces pour réaliser tous les OMD en même temps. Pour les pays en développement, les conditions extérieures actuelles ne sont pas propices à la réalisation des OMD.

Un autre exemple de ce comportement a été mis en évidence lors des négociations portant sur la situation des peuples vivant sous occupation étrangère : tandis que le Groupe des 77 et la Chine abordait le sujet entièrement sous l'angle du développement, quelques pays, de l'autre côté, ont politisé la question et nous ont menés presque à l'impasse. De ce fait, le traitement de la situation des peuples vivant sous occupation étrangère dans le projet de texte final est très injuste, par rapport à celui accordé à d'autres populations nécessitant d'urgence une attention spécifique.

Je conclurai en remerciant de leurs efforts les cofacilitateurs, les Représentants permanents du Sénégal et du Danemark, qui se sont attachés à ce que le processus soit ouvert, transparent et sans exclusive et à mener à bien les négociations, avec à la clef un texte final de consensus.

M^{me} Salazar-Mejía (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation se joint aux expressions de remerciements qui vous ont été faites pour votre direction de nos travaux.

Je voudrais également exprimer notre satisfaction face aux accords obtenus à l'Assemblée générale sur la résolution 64/299. Mon pays estime que ces accords permettent d'adopter un document général, équilibré, qui définisse les priorités et renouvelle l'engagement des États Membres dans le voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Cela dit, ma délégation tient à préciser sa position sur deux questions spécifiques figurant dans le projet de texte que l'Assemblée doit soumettre au sommet.

Premièrement, nous voudrions relever qu'il est fait mention de la notion de sécurité humaine au paragraphe 25. Puisqu'il est reconnu d'après la formulation retenue pour ce point qu'il n'existe pas encore de définition de consensus de la notion de sécurité humaine, il importe de considérer que l'on ne sait pas plus clairement quels sont les domaines auxquels elle pourrait ou non s'appliquer. Ma délégation comprend par conséquent la mention faite à la sécurité humaine comme une simple référence à la formulation retenue dans la résolution 64/291 et que cela n'indique en aucun cas que l'on soit d'accord sur la pertinence du concept dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement et du développement.

Deuxièmement, nous aimerions faire mention de la liste de ces situations qui a été ajoutée au paragraphe 49 du texte discuté sans la moindre distinction ni critère conceptuel précis. Ma délégation estime que la façon dont nous traitons de chaque situation énumérée dans ce paragraphe doit se comprendre à la lumière des accords pertinents de cette assemblée ainsi que des politiques et législations nationales. Il appartient à chaque État de définir si des situations particulières auxquelles il est confronté ont ou non des incidences en matière de développement ainsi que de coordonner ses activités et mesures de

coopération et d'assistance avec la communauté internationale.

Sur ce, ma délégation réitère sa satisfaction face à l'esprit de coopération dont ont fait montre tous les pays au cours des négociations sur le projet de document et à la volonté de faire que ce sommet soit couronné de succès et qu'il débouche sur des résultats concrets.

M. Benítez Versón (Cuba) (parle en espagnol) : Avant toute chose, la délégation cubaine voudrait dire qu'elle appuie pleinement la déclaration faite par l'Ambassadeur du Yémen au nom du Groupe des 77. Nous désirons aussi remercier les facilitateurs de ce processus et les Représentants permanents du Sénégal et du Danemark, ainsi que vous-même, Monsieur le Président, des efforts consentis.

Cuba s'est jointe au consensus sur la résolution 64/299, compte tenu des éléments positifs qu'elle contient. Dans le même temps, nous estimons que le projet de texte que l'Assemblée propose aujourd'hui d'adopter à la prochaine réunion au sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement ne répond pas aux attentes des pays en développement sur plusieurs questions importantes.

Malgré les efforts déployés par le Groupe des 77 pour apporter des contributions importantes au projet de texte initialement rédigé comme base de négociation, une grande part de ses propositions ne sont pas suffisamment reprises dans la version finale, plus particulièrement celles liées au huitième objectif. Pendant l'analyse et l'examen du huitième objectif, les pays en développement espéraient que le document exposerait comme il se doit la non-application récurrente par les pays développés de divers éléments inscrits dans cet objectif.

Cela s'est avéré impossible. Non seulement les pays les plus puissants n'ont pas permis que cela se fasse, mais en outre ils se sont employés, lors des négociations, à empêcher toute formulation indiquant la nécessité d'allouer des ressources nouvelles et supplémentaires au monde en développement pour l'aider à atteindre les modestes objectifs du Millénaire pour le développement. De sorte que le texte pêche par une insuffisance d'analyse véridique et critique de la situation actuelle, bien qu'il ait démontré de façon fiable que c'est le manque de ressources financières, outre les restrictions qu'impose l'ordre mondial actuel, qui est la véritable cause de notre incapacité

malheureusement probable d'atteindre les modestes objectifs convenus en 2000. Le document lui-même reconnaît toutefois les immenses efforts que le Sud déploie pour atteindre les objectifs, ainsi que les diverses initiatives prises à cet égard par nos pays dans de nombreux domaines.

Nous sommes certains que le débat durant la Réunion plénière de haut niveau sera plus riche que le document final qui en sera issu. Cette manifestation servira une fois de plus de tribune à nos pays pour qu'ils y expriment leurs vœux et aspirations légitimes. La délégation cubaine continuera à travailler, avec les autres pays du Sud, pour que se réalisent ces vœux et aspirations.

Le Président (parle en arabe) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Les Membres se souviendront que conformément à la résolution 60/265 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, l'Assemblée a décidé de consacrer à chacune de ses sessions, pendant le débat sur la suite donnée à la Déclaration du Millénaire et à la déclaration publiée à l'issue du Sommet mondial de 2005, une réunion particulière axée sur le développement, où elle s'attachera notamment à mesurer les progrès accomplis depuis l'année précédente.

Puis-je considérer que l'Assemblée continuera à consacrer, à chacune de ses sessions pendant le débat sur la suite donnée à la Déclaration du Millénaire et à la déclaration publiée à l'issue du Sommet mondial de 2005, une réunion particulière axée sur le développement, où elle s'attachera notamment à mesurer les progrès accomplis pendant l'année précédente? Il ne semble pas y avoir d'objection.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en arabe) : Je tiens à remercier sincèrement l'Ambassadeur Carsten Staur du Danemark et l'Ambassadeur Paul Badji du Sénégal du doigté et de la patience avec lesquels ils ont dirigé les discussions et les négociations complexes qui ont eu lieu lors des consultations, ainsi que l'ensemble des États Membres de leur précieuse contribution à la mise au point du projet de document final. Au vu de la difficulté de ces négociations et de l'immense effort consenti par tous pour aboutir au document final, je

tiens à remercier et à féliciter l'ensemble des participants.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen des points 48 et 114 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 52 de l'ordre du jour (suite)

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et la Conférence d'examen de 2008

Rapport d'activité du Groupe de travail spécial composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (A/64/884)

Le Président (*parle en arabe*) : Puis-je considérer que l'Assemblée prend note du rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Je souhaite exprimer mes remerciements les plus sincères à l'Ambassadeur Morten Wetland de la Norvège et à l'Ambassadeur Lazarous Kapambwe de la Zambie qui ont dirigé avec compétence les débats du Groupe de travail. Je suis certain que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour les remercier.

Je note que j'ai été informé par le Groupe des 77 et de la Chine qu'il souhaite continuer à collaborer aux travaux du Groupe de travail au cours de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 52 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 53 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable

b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Projet de résolution (A/64/L.68)

Projet de décision (A/64/L.71)

Le Président (*parle en arabe*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution sur le projet de document final ci-joint à la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, publié sous la cote A/64/L.68, et d'un projet de décision publié sous la cote A/64/L.71.

(l'orateur poursuit en anglais)

Comme je viens de recevoir une note sur le projet de décision publié sous la cote A/64/L.71, je souhaite apporter une correction d'ordre technique au texte. À l'alinéa b), le libellé faisant référence à l'Observateur du Secrétariat du Commonwealth doit désormais se lire,

« l'Observateur du Secrétariat du Commonwealth et, s'il reste suffisamment de temps, d'autres chefs d'État et de gouvernement qui auront fait connaître au Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session leur intention de prendre la parole ».

(l'orateur reprend en arabe)

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/64/L.68, intitulé « Projet de document final de la Réunion d'examen de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/64/L.68?

Le projet de résolution A/64/L.68 est adopté (résolution 64/300).

Le Président (*parle en arabe*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/64/L.71, intitulé « Modalités d'organisation de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement », tel qu'il a été modifié oralement.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/64/L.71, tel qu'il a été modifié oralement?

Le projet de décision A/64/L.71, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté.

Le Président (*parle en arabe*) : Je voudrais présenter mes remerciements les plus sincères à l'Ambassadrice Sylvie Lucas du Luxembourg et à l'Ambassadeur Vanu Gopala Menon de Singapour qui ont dirigé avec patience et compétence les débats et les négociations complexes dans le cadre des consultations, ainsi qu'à l'ensemble des États Membres pour les précieuses contributions qu'ils ont apportées à l'achèvement du projet de document final.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grenade qui souhaite prendre la parole au titre des explications de position sur les textes qui viennent d'être adoptés.

M^{me} Williams (Grenade) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des États membres de l'Alliance des petits États insulaires. Nous vous remercions, Monsieur le Président, du leadership dont vous avez fait montre pendant la soixante-quatrième session, en particulier sur les questions relatives au processus d'examen quinquennal de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice. Nous souhaitons également, par votre entremise, Monsieur le Président, exprimer notre reconnaissance aux cofacilitateurs du processus de négociations pour leur projet concis de déclaration politique. Nous vous prions de remercier les délégations de la Lituanie et de Singapour.

Nous croyons que la réalisation d'un consensus sur le texte joint en annexe à la résolution 64/300, bien que cela ait été très difficile et ait requis beaucoup de compromis de la part de l'Alliance des petits États insulaires, envoie un message positif – un signe positif – que la communauté internationale reste décidée à traiter de la vulnérabilité unique et

particulière des petits États insulaires en développement en mettant pleinement et effectivement en œuvre le Programme d'action de la Barbade et sa Stratégie de Maurice.

Le moment est désormais venu de traduire ces paroles en actes. Bien que le texte n'aborde pas l'ensemble des préoccupations du Groupe, surtout pour ce qui est de la disposition relative aux moyens de la mise en œuvre, nous ne nous félicitons pas moins du fait qu'un consensus a été atteint. Nous attendons avec intérêt l'active participation au plus haut niveau de tous les États Membres de l'ONU aux deux journées de la Réunion de haut niveau qui doit se tenir les 24 et 25 septembre.

Nous espérons que cet examen aboutira à des actions concrètes et pratiques en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement. De même que vous avez modifié oralement la décision sur les modalités, Monsieur le Président – même à la quatre-vingt-dix-neuvième heure – nous voulons signaler que nous aussi aurions aimé faire une ou deux propositions sur l'organisation de la deuxième journée de la Réunion.

Encore une fois, Monsieur le Président, l'Alliance des petits États insulaires remercie l'ensemble des États Membres, et vous en particulier, pour cet effort.

Le Président (*parle en arabe*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 53 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 53 de l'ordre du jour (*suite*)

Développement durable

f) Convention sur la diversité biologique

Projet de décision (A/64/L.70)

Le Président (*parle en arabe*) : Les membres se souviendront qu'à sa 82^e séance plénière, le 15 avril 2010, l'Assemblée a adopté la décision 64/555.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/64/L.70, intitulé « Modalités d'organisation de la réunion de haut niveau à titre de contribution à l'Année internationale de la biodiversité ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/64/L.70?

Le projet de décision A/64/L.70 est adopté.

Le Président (*parle en arabe*): Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 53 f) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 118 de l'ordre du jour (*suite*)

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale (A/64/903)

Le Président (*parle en arabe*): L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », figurant au paragraphe 64 du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/301).

Le Président (*parle en arabe*): Je tiens à présenter mes remerciements les plus sincères à l'Ambassadeur Jorge Argüello, de l'Argentine, et à l'Ambassadrice Sanja Štiglic, de la Slovénie, les deux Présidents du Groupe de travail spécial, qui ont dirigé avec beaucoup de compétence les délibérations et les négociations complexes du Groupe de travail. Je suis certain que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour leur exprimer toute notre reconnaissance.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 118 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 119 de l'ordre du jour (*suite*)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

Le Président (*parle en arabe*): Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat conjoint sur les points 9 et 119 de l'ordre du jour à ses

43^e et 46^e séances plénières, les 12 et 13 novembre 2009.

Les membres se souviendront également qu'en application de la décision 63/565 B de l'Assemblée générale, en date du 14 septembre 2009, l'Assemblée a poursuivi les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en séance plénière informelle au cours de la présente session.

Puis-je alors considérer que l'Assemblée générale décide, premièrement, de poursuivre immédiatement les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en séance plénière informelle à sa soixante-cinquième session, en application des décisions 62/557, en date du 15 septembre 2008, et 63/565, en date du 14 septembre 2009, et ce, sur la base des progrès accomplis au cours de la soixante-quatrième session et des positions et propositions des États Membres, en notant avec satisfaction les initiatives et les efforts du Président de l'Assemblée générale et du Président du processus de réforme, y compris la préparation du texte reflétant les positions et les propositions des États Membres, en vue de procéder sans tarder à une réforme complète du Conseil de sécurité; deuxièmement, de convoquer le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale si les États Membres en décident ainsi; et troisièmement, d'inscrire à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale une question intitulée « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité »?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*): Au nom de l'Assemblée, je voudrais remercier sincèrement l'Ambassadeur Zahir Tanin de l'Afghanistan d'avoir dirigé ces négociations en mon nom et de s'être acquitté de cette mission avec impartialité, quelles que soient les positions exprimées, tout en s'employant à ce que le processus avance. Je le remercie et salue son travail.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 119 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 122 de l'ordre du jour

Suite donnée aux recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur la gestion administrative et le contrôle interne du programme « pétrole contre nourriture » de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en arabe*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2009, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-quatrième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de cette question et de l'inscrire à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session de l'Assemblée. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen du point 122 de l'ordre du jour.

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental

Le Président (*parle en arabe*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2009, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-quatrième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de cette question et de l'inscrire à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session de l'Assemblée. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen du point 151 de l'ordre du jour.

Points de l'ordre du jour restant à examiner au cours de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en arabe*) : Je rappelle aux délégations que les points de l'ordre du jour ci-après, sur lesquels l'Assemblée s'est prononcée lors de séances antérieures, restent à l'examen durant la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale : points 9, 10, 15, 16, 20, 49, 53 d), 64, 70 a), 96, 106 à 108, 111 a) et e), 112 f) et i), 121, 123, 127 à 150, 152 à 163 et 172.

Comme les membres le savent, ces points sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la soixante-cinquième session, à l'exception du point 111 e), intitulé « Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement »; du point 112 i), intitulé « Nomination du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne »; du point 121, intitulé « Réforme des Nations Unies : mesures et propositions »; du point 131, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 »; du point 132, intitulé « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 »; du point 141, intitulé « Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244 et 59/272 de l'Assemblée générale »; du point 145, intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies »; et du point 147, intitulé « Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 9, 10, 15, 16, 20, 49, 53 d), 64, 70 a), 96, 106 à 108, 111 a) et e), 112 f) et i), 121, 123, 127 à 150, 152 à 163 et 172 de l'ordre du jour de la présente session et décide de les inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

La séance, suspendue à 16 h 35, est reprise à 17 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : J'attire l'attention des Membres sur la date de clôture de la

présente session. Les Membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2009, l'Assemblée générale a décidé de clôturer sa soixante-quatrième session le lundi 13 septembre 2010. Cependant, vu que les consultations se poursuivent sur le projet de résolution contenu dans le document A/64/L.67, je

propose que l'Assemblée reporte la date de clôture de la présente session à demain, mardi 14 septembre 2010. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée approuve cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 20.